

CONSEIL SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

2023.021 - DESIGNATION ET INSTALLATION AU CONSEIL SYNDICAL DES NOUVEAUX REPRESENTANTS D'ACCM

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	4	14	18

Présents

<u>ACCM</u>: Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant);

CCVBA: Monsieur Jean MANGION, Monsieur Laurent GESLIN Monsieur (suppléant);

<u>TPA</u>: Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Patrick MARCON (suppléant);

Absents excusés

<u>ACCM</u>: Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT;

<u>CCVBA</u>: Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX (Démission), Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Hervé CHERUBINI;

<u>TPA</u>: Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET;

<u>Procurations</u>: Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Hervé MISTRAL à Monsieur Christophe LAUFFRAY, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

0_0_0_0_0_0_0_0_0_0

Rapporteur: Monsieur Michel PECOUT

Vu la délibération du PETR n° 2020.024 du 24 septembre 2020 portant installation des membres titulaires et suppléants du PETR ;

Vu la délibération n° 127/2020 du conseil communautaire de Terre de Provence Agglomération adoptée en date du 19 novembre 2020 portant désignation d'un nouveau représentant titulaire au conseil syndical du PETR;

Vu la délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2020 sous le n° 2020.036 ;

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire de la Communauté ACCM en date du 07 avril 2021 modifiant la délibération n° 2020-088 du 30 juillet 2020 de désignation de ses représentants ;

Vu la délibération du Conseil syndical du 13 avril 2021 sous le n° 2021.006 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales de Saint-Rémy-de-Provence ;

Vu les résultats des élections communales et intercommunales organisées par la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;



Vu la délibération n° 10/2022 du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, séance du 11 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2022.001 adoptée sous le n° 2022.001;

Vu la délibération du conseil syndical adoptée le 29 mars 2022 sous le n° 2022.019 portant installation d'un nouveau membre issu du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

Vu la délibération n° 2022-036 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence adoptée le 15 septembre 2022 portant désignation d'un nouveau représentant titulaire au conseil syndical du PETR :

Vu la délibération du Conseil syndical du 27 septembre 2022 adoptée par le n° 2022.036 portant désignation d'un nouveau représentant titulaire de Terre de Provence Agglomération au conseil syndical;

Considérant les statuts du PETR qui prévoient la désignation par les organes délibérant des intercommunalités membres du PETR de leurs représentants titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

- 11 sièges à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- 5 sièges à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- 8 sièges à la Communauté Terre de Provence Agglomération

Considérant la nouvelle délibération adoptée par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette n°CC2023_076 le 12 juillet 2023 portant désignation de Messieurs Christophe LAUFRAY et Hervé MISTRAL, en qualité de membres titulaires au PETR du Pays d'Arles et de Monsieur Rémy JACQUOT et Madame Annie GUIGUE délégués suppléants;

Je vous propose mes chers collègues de :

Article unique - FIXER les membres titulaires et suppléants du PETR du Pays d'Arles comme suit :

Délégués Titulaires	ACCM	Délégués suppléants
Patrick de CAROLIS		Sophie ASPORD
Christophe LAUFRAY		Rémy JACQUOT
Lucien LIMOUSIN		Roland PORTELA
Françoise FAVIER		Mandy GRAILLON
Jean-Michel JALABERT		Gérard QUAIX
Jacques AUFRERE		Éva CARDINI
Hervé MISTRAL		Annie GUIGUE
Pierre RAVIOL		Érick SOUQUE
Laurie PONS		Frédéric IMBERT
Fabien BOUILLARD		Claire de CAUSANS
Catherine BALGUERIE-RAULET		Clotilde MADELEINE



Délégués Titulaires

Hervé CHERUBINI Pascale LICARI Bernard WIBAUX Anne PONIATOWSKI Jean MANGION CCVBA

Délégués suppléants

Alice ROGGIERO Gérard GARNIER Jean-Christophe CARRE Lionel ESCOFFIER

Laurent GESLIN

Délégués Titulaires

Corinne CHABAUD
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE
Serge PORTAL
Jean-Christophe DAUDET
Michel PECOUT
Michel GAVANON
Pierre-Hubert MARTIN
Yves PICARDA

TPA

Délégués suppléants

Marcel MARTEL
Gilles MOURGUES
Jean-Louis LEPIAN
Éric LECOFFRE
Georges JULLIEN
Daniel ROBERT
Manon NOEL
Patrick MARCON

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président,